



**COMPTE RENDU
DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DES JEUDI 25, VENDREDI 26 ET SAMEDI 27 JUILLET 2024**

Convocation n°50/MPKOU/2024D/562/SE/SA du 19 juillet 2024.

Lieu : Salle de délibération de la Mairie de Parakou.

Président de séance : Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Maire de la commune de Parakou.

Secrétaire de séance : Monsieur Hyacinthe O. **ELEGBEDE**, Secrétaire Exécutif de la mairie de Parakou.

Etaient présents à cette session, les conseillers municipaux dont les noms suivent :

- 1 - ZIME CHABI Inoussa, Maire
- 2- YARI Mohamed Abdel Taya, 1^{er} Adjoint au Maire
- 3 - OROU-GANKOU Moustapha, 2^{ème} Adjoint au Maire
- 4- ABDOULAYE Alimatou, 3^{ème} Adjointe au Maire
- 5- BOUKARY Idrissou, Chef du 1^{er} arrondissement
- 6- ADAMOU SYLLA Idrissou, Chef du 2^{ème} Arrondissement
- 7 - CHABI MAMA Ibrahim, Chef du 3^{ème} Arrondissement
- 8- HOUNDIN Judicaël, Président CAEF
- 9 - DRAMANE S. Daouda, Président CCRI
- 10 - CHABI DOUARO Boni, Président CADE
- 11 -BABONI Y. Mèmouna épouse SINIMBOU, Conseillère
- 12 - AGUE Achille, Conseiller
- 13- IDRISOU AROUNA Alassane, Conseiller
- 14- CHABI BOUKO Aboubakari, Conseiller
- 15- YACOUBOU Aboubakari, Conseiller
- 16- MAMAN Abdou Razak, Conseiller
- 17- TCHAN Issifou, Conseiller
- 18- ABOUDOU M. Nouhoun, Conseiller

- 19 – MOUMOUNI ADAMOU Kabirou, Conseiller
- 20- SIDI CECI Abdou Raoufou, Conseiller
- 21- AGUEH MAMA BOUROU Issa, Conseiller
- 22- EGOUNWOLE Toriola Mocktar, Conseiller,
- 23- BATCHO Romain, Conseiller
- 24- ALASSANE SEIDOU Mohamadou, Conseiller
- 25- AMADOU Alimi, Conseiller
- 26- TRAORE Abdou Razack, Conseiller

Procurations : (04)

- SIDI Mouminatou à BATCHO Romain ;
- YAYA Abaoubakar à ALASSANE SEIDOU Mohamadou ;
- OROU SOUA Kassimou à AGUE Achille ;
- ALAGBE Soulé à CHABI MAMA Ibrahim.

Absente excusée : (01)

AROUNA Adiza.

Etat de présence :

Sur les trente-un (31) conseillers municipaux que compte le conseil municipal, le Secrétariat a enregistré la présence effective de vingt-six (26). Le quorum étant atteint, le conseil municipal a valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. adoption des comptes rendus de la deuxième session ordinaire et de la première session extraordinaire de l'année 2024 ;
2. étude et adoption du rapport d'activités du Maire pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024 ;
3. étude et validation du rapport d'activité du conseil de supervision au titre du 2^{ème} trimestre de l'année 2024 ;
4. adoption du point d'exécution du budget au 1^{er} trimestre 2024 ;
5. étude et validation de la délibération du conseil de supervision relative à la mise à disposition de domaine au profit de l'Association Enfant du Bénin Debout pour la construction d'un complexe sportif au quartier Dokparou ;

6. élection de deux chefs d'arrondissement devant siéger à la Commission de Gestion Foncière de la commune de Parakou ;
 7. autorisation de mise à disposition au profit de l'Organisation Internationale de la Francophonie d'un Bas-Fond sis à Gounin dans le 1^{er} arrondissement pour la réalisation du projet « Aménagement hydro-agricole pour la culture de contre saison et le maraichage » ;
 8. étude et validation des rapports des commissions permanentes du conseil municipal au titre du 2^{ème} trimestre 2024 ;
- 9- Divers.

Déroulement de la séance :

A l'ouverture de la session, le Président du conseil, Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Maire de la commune de Parakou, a remercié les conseillers pour leur présence effective à cette troisième session ordinaire de l'année 2024.

Après l'allocution du Maire, la séance a démarré suivant les points inscrits à l'ordre du jour :

1- Adoption des comptes rendus de la deuxième session ordinaire et de la première session extraordinaire de l'année 2024 :

Les deux documents ont été adoptés par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

2- Etude et adoption du rapport d'activités du Maire pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024 :

Le rapport d'activités du Maire pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024 a été adopté par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention, après quelques amendements apportés par les conseillers municipaux.

3- Étude et validation du rapport d'activité du conseil de supervision au titre du 2^{ème} trimestre de l'année 2024 :

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, les membres du conseil de supervision se sont réunis les 29 avril, 13 mai, 13, 24 et 26 juin 2024 pour discuter des questions de développement de la ville. Plusieurs sujets ont été débattus au cours de ces séances mensuelles dont entre autres : l'étude et l'adoption des rapport d'activités du Secrétaire Exécutif, l'étude et l'adoption

du compte administratif gestion 2023, la reconnaissance officielle des Associations de Développement des Quartiers (ADQ) du premier arrondissement dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet COSO, l'autorisation de participation d'une délégation de la commune de Parakou à la 44^{ème} Assemblée Générale de l'AIMF à Lausanne en Suisse, l'autorisation de la mise en concession de la gestion de l'espace publicitaire de la ville de Parakou, l'autorisation de mise à disposition d'une réserve administrative formant le lot 7264 A sis au quartier Dokparou-Est pour la construction d'un complexe sportif de Basket et autres équipements aux normes internationales, l'autorisation de signature d'une convention de partenariat de cogestion entre la Mairie de Parakou et l'association GROUPE-TITAN dans le cadre de l'exploitation et la gestion du parc CNCB, la sollicitation de l'Avis de Non Objection pour la nomination des Secrétaires Administratifs d'Arrondissement et bien d'autres points relatifs au bon fonctionnement de l'administration communale.

Après quelques questions d'éclaircissements, le rapport d'activités du conseil de supervision au titre du 2^{ème} trimestre 2024 a été adopté par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

4- Adoption du point d'exécution du budget au 2^{ème} trimestre 2024 :

Le point d'exécution du budget du 2^{ème} trimestre de l'année 2024 a été adopté par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

L'exécution budgétaire au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2024 se présente comme suit :

RUBRIQUES	PREVISION 2024	EXECUTION AU 2 ^{ème} TRIMESTRE	TAUX D'EXECUTION
Recettes de fonctionnement	3 039 509 134	792 201 671	28,05%
Recettes d'investissement	1 806 177 473	399 657 000	22,13%
TOTAL RECETTES	4 076 747 203	1 191 858 671	29,24%
Dépenses de fonctionnement	3 039 509 134	650 821 619	21,41%
Dépenses d'investissement	1 806 177 473	329 342 072	18,20%
TOTAL DEPENSES	4 076 747 203	980 163 691	24,04%

5-Etude et validation de la délibération du conseil de supervision relative à la mise à disposition de domaine au profit de l'Association Enfant du Bénin Debout pour la construction d'un complexe sportif au quartier Dokparou :

Par lettre N° REA/EDBD/TRES/001/26/10/2023 du 25 octobre 2023, le Président de l'Association Enfants du Bénin Debout a saisi le Maire pour solliciter la mise à disposition d'un domaine d'environ un (01) hectare dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif aux normes internationales.

L'association Enfants du Bénin debout est un creuset reconnu par les autorités nationales qui œuvre depuis plus de dix (10) ans dans le développement du sport, de l'éducation et de la culture à travers l'Afrique. Elle a déjà par exemple rénové le terrain du TP de Djougou et accompagne depuis quelques années l'équipe professionnelle ASPAL de Parakou qui a d'ailleurs été deux fois vice-championne du Bénin.

C'est donc au regard de l'inexistence d'un cadre sportif adéquat pour les jeunes de la cité des Kobourou que l'Association a initié des projets de construction de complexe sportif et obtenu son financement par les partenaires.

Pour ce projet, il sera question de la réalisation d'un terrain de basketball extérieur d'une bibliothèque et de la construction d'un terrain omnisport couvert.

Au regard de l'urgence du dossier, le conseil de supervision avait donné l'accord de principe à l'association par délibération N°50/34/MPKOU/DADE/SA du 13 juin 2024.

Ledit domaine situé au quartier Dopkarou-Est a les caractéristiques suivantes :

Statut : Réserve Administrative ; Superficie : 91 a 07 ca.

Il est limité :

- au nord par une voie de 20 m ;
- au sud par une voie de 10 m ;
- à l'est par une voie de 12 m et ;
- à l'ouest par une voie de 10 m.

Le conseil municipal a autorisé la mise à disposition d'un domaine au profit de l'Association Enfant du Bénin Debout pour la construction d'un complexe sportif au quartier Dokparou par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention avec pour exigence que ledit domaine demeure dans le patrimoine immobilier de la commune et devra être mis en valeur dans un délai d'un (01) an au maximum.

6- Election de deux chefs d'arrondissement devant siéger à la Commission de Gestion Foncière de la commune de Parakou :

Les Chefs des 1^{er} et 3^{ème} arrondissement ont été respectivement élus respectivement par 12 et 09 voix sur les 30 voix. Le Chef du 2^{ème} arrondissement arrivé en troisième position a obtenu huit (08) voix.

Les deux chefs d'arrondissement sont donc élus pour siéger à la Commission de gestion Foncière de la commune de Parakou.

7-Autorisation de mise à disposition au profit de l'Organisation Internationale de la Francophonie d'un Bas-Fond sis à Gounin dans le 1^{er} arrondissement pour la réalisation du projet « Aménagement hydro-agricole pour la culture de contre saison et le maraichage » :

Dans le cadre du projet 21 « Ensemble pour l'atteinte des objectifs de développement durable », la commune de Parakou a bénéficié de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) d'une subvention d'un montant global de trente million six cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix (30 665 990) FCFA pour appuyer la réalisation du projet « Aménagement hydro-agricole pour la culture de contre et le maraîchage sur un bas-fond de Gounin ».

Le but du projet est d'améliorer les conditions de production des cultures de contre saison pour leur disponibilité totale en toutes saisons.

A cet effet, un domaine a été identifié à Gounin pour accueillir ledit projet.

Ledit domaine situé au quartier Dopkarou-Est a les caractéristiques suivantes :

Statut : Réserve Administrative ; Superficie : 05 ha 00 a 00 ca.

Il est limité :

- au nord et à l'ouest par le reste du bas-fond ;
- au sud par une voie ;
- à l'est par le village de Mondouro.

Le conseil municipal a autorisé la mise à disposition au profit de l'Organisation Internationale de la Francophonie d'un Bas-Fonds sis à Gounin dans le 1^{er} arrondissement pour la réalisation du projet « Aménagement hydro-agricole pour la culture de contre saison et le maraichage ».

Toutefois, ledit domaine demeure dans le patrimoine immobilier de la commune et devra être mis en valeur dans un délai d'un (01) an au maximum.

8-Etude et validation des rapports des commissions permanentes du conseil municipal au titre du 2^{ème} trimestre 2024 :

Les commissions permanentes du conseil municipal ont déposé leurs rapports au titre du 2^{ème} trimestre de l'année 2024. Elles ont au cours de cette période, statué sur différents sujets qui touchent au développement de la commune.

Des propositions ont été faites par les commissions permanentes relativement aux sujets abordés au cours des séances.

Une synthèse des rapports a été présentée au conseil.

La communication a été adoptée par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

9-Divers :

Plusieurs préoccupations ont fait l'objet de ce dernier point de l'ordre du jour. Il s'agit :

- de la situation du relogement des déplacés du marché de l'abattoir du deuxième arrondissement de Parakou ;
- de la situation de l'implantation dans certains quartiers des panneaux solaires offerts par un Député Démocrate, sans autorisation préalable des autorités de la mairie de Parakou ;
- de la dégradation des rues dans la ville de Parakou ;
- des félicitations du conseil municipal au Maire pour la prise en compte effective de l'exécution des travaux de remblai du cimetière municipal de Parakou ;
- de l'électrification sous peu de certains quartiers périphériques de la ville de Parakou.

Le Maire a apporté des réponses satisfaisantes auxdites préoccupations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session démarrée le jeudi 25 juillet 2024 à 10 heures 02 minutes, a pris fin le samedi 27 juillet 2024 à 13 heures 47 minutes.

Fait à Parakou, le 27 juillet 2024



Le Secrétaire de séance,


Hyacinthe O. ELEGBEDE.-



Le Président de séance,


Inoussa ZIME CHABI.-